

MODALITÉS ET CONDITIONS

Les présentes modalités et conditions s'appliquent à la fourniture de tous les services de Loomis Express visant l'acheminement entre des points à l'intérieur du Canada ou entre des points canadiens et des points internationaux. En cas de divergence entre les présentes et d'autres déclarations verbales ou écrites (y compris le connaissance de Loomis Express ou d'autre document de transport), les présentes modalités et conditions prévaudront. Les présentes modalités et conditions, ainsi que le connaissance applicable, constituent l'entente intégrale en ce qui concerne les services de Loomis Express; elles établissent toutes les ententes, promesses, garanties, conventions et conditions relatives aux services de Loomis Express et remplacent toutes les modalités et conditions antérieures ainsi que tous les autres documents antérieurs à ce sujet. Les suppléments et facteurs de calcul sont assujettis à une entente de service Client privilégié négociée. Loomis Express se réserve le droit de modifier les présentes modalités et conditions de manière unilatérale, de temps à autre et sans préavis.

1. Services

Loomis Express accepte de fournir les services de messagerie énumérés ci-dessous, aux prix publiés et conformément aux modalités et conditions énoncées aux présentes et à celles qui figurent sur le connaissance applicable. Dans les présentes, « connaissance » s'entend de tout document d'expédition, étiquette, connaissance, manifeste et autre document similaire de Loomis Express. Loomis Express ne livre pas à des cases postales, ni à des routes rurales ou à des routes de sortie au feu.

Services offerts au Canada

- Loomis Express Domestic 9:00 A.M.*
- Loomis Express Domestic 12:00 P.M.*
- Loomis Express Domestic 18:00 P.M.
- Loomis Ground

Services offerts du Canada aux États-Unis

- Loomis Express 10:30 A.M.*
- Loomis Economy Select
- Loomis Express Worldwide

Services offerts au Canada à des destinations internationales

- Loomis Express 9:00 A.M.*
- Loomis Express 12:00 P.M.*
- Loomis Express Worldwide

*Service garanti sous réserve de certaines restrictions. Consultez la rubrique « Garanties de service ».

2. Garanties de service

Loomis Express rembourse ou crédite les frais de transport, sur demande écrite, quand l'envoi a été livré après l'heure de l'engagement de livraison garantie.

La garantie est assujettie aux restrictions suivantes :

- (a) La destination de l'envoi doit être un point de livraison garanti à partir du lieu d'origine pour le service choisi.
- (b) Les crédits ou les remboursements seront appliqués au compte du payeur seulement.
- (c) Chaque pièce de l'envoi doit être correctement étiquetée et présenter l'adresse d'origine et tous les renseignements du destinataire, dont ses nom, adresse et code postal ou zip et numéro de téléphone.

Loomis Express ne livre pas à des cases postales ni à des numéros de route rurale.

- (d) L'envoi doit être accepté par Loomis Express et le connaissance doit avoir été généré par un système d'expédition automatique.
- (e) Le client doit aviser Loomis Express d'un échec de service, par écrit, dans les 15 jours civils qui suivent la date de livraison prévue en lui fournissant les nom et adresse du destinataire, la date d'expédition, le poids de l'envoi et le numéro de connaissance. Dans les 30 jours civils qui suivent l'avis écrit du client, Loomis Express fournira au client :
 - i. un remboursement ou un crédit;
 - ii. la preuve que la livraison a été faite dans les délais; ou
 - iii. une explication sur l'inapplicabilité de la garantie en vertu des restrictions ou exclusions applicables.
- (f) La garantie vise uniquement les envois :
 - i. dont chaque pièce pèse 75 livres ou moins (poids réel ou volumétrique, selon le plus élevé des deux); et
 - ii. dont aucune pièce ne mesure plus de 36 x 24 x 72 pouces. Les envois en régime international sont visés par des restrictions de poids et de taille qui varient selon les pays. Renseignez-vous auprès du Service à la clientèle.
- (g) La garantie s'applique uniquement aux frais de transport réglés par les payeurs établis au Canada, à l'exclusion de tout autre montant, tel que les droits de douane, les taxes ou autres frais.

Le client doit obtenir l'heure de notre engagement de livraison en appelant le service à la clientèle de Loomis Express et en fournissant les renseignements suivants : (i) la marchandise qui est expédiée; (ii) la date et l'heure ou le colis sera prêt pour la cueillette; (iii) la destination exacte, code postal compris; (iv) le poids; et (v) les dimensions du colis. Si n'importe lequel des renseignements susmentionnés s'avèrent inexacts et, spécifiquement, si le colis est remis à Loomis Express beaucoup plus tard que l'heure qui avait été indiquée au service à la

clientèle de Loomis Express, la garantie ne s'applique pas.

Remarque : Quand une plage de délais d'acheminement est fournie, l'engagement de livraison correspond au plus long délai indique. Tout délai d'acheminement publié dans le répertoire de service, les sites internet ou autres documents de Loomis Express, ou fourni par le service à la clientèle de Loomis Express sans les renseignements susmentionnés ne constitue qu'une approximation et non pas un engagement de livraison. En présence d'une plage de délais d'acheminement, l'engagement de livraison correspond au plus long délai indiqué. Les délais d'acheminement publiés dans le Guide des prix de transport, les sites Web ou autres documents de Loomis Express ou proposés par le Service à la clientèle sans les renseignements susmentionnés sont estimatifs et ne constituent pas l'heure de l'engagement de livraison.

- (a) Dans le cas des envois en lot, la garantie s'applique à chacune des pièces de l'envoi. Si une pièce est livrée en retard, le remboursement ou le crédit sera accordé sur la tranche des frais de transport applicable à la pièce en question.
- (b) Quand le client ou le destinataire désigne un courtier en douane autre que Loomis Express, la livraison sera réputée avoir été faite à l'heure où le courtier est informé de la mise à disposition de l'envoi aux fins de dédouanement.
- (c) Loomis Express n'a aucune obligation de donner suite à une réclamation tant que tous les frais de transport n'ont pas été réglés.
- (d) La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :
 - i. envois internationaux entrants, envois devant être réacheminés ou envois en lot de plus de 15 pièces;
 - ii. frais de transport pour les envois retournés ou non livrables;
 - iii. date d'expédition inscrite sur le connaissance différente de la date de cueillette par Loomis Express;
 - iv. envoi remis à Loomis Express accompagné d'un connaissance manuel;
 - v. colis qui dépassent les limites de taille, y compris ceux qui font l'objet des frais auxiliaires pour envoi non standard;
 - vi. envois non livrables pour quelque raison que ce soit, dont l'inexactitude ou l'insuffisance de renseignements ou d'instructions de livraison (p. ex. : adresse de destinataire manquante, incomplète ou indiquant une case postale; numéro de téléphone du destinataire manquant ou inexact) ou l'absence du destinataire ou le refus de l'envoi par le destinataire;
 - vii. envois visés par une chaîne de signatures. envois de marchandises dangereuses et envois fragiles;

- viii. retard attribuable à des circonstances indépendantes de la volonté de Loomis Express, telles que retard causé par le destinataire, une calamité naturelle ou des autorités publiques qui agissent en vertu des pouvoirs réels ou apparents de la loi; actions, exigences ou omission des postes, des douanes ou d'autres organismes gouvernementaux; émeutes, grèves ou autres conflits de travail; troubles civils; et perturbations du transport aérien ou terrestre causées par des intempéries ou des désastres naturels;
- ix. envois dont la valeur dépasse 5 000 \$ ou qui sont assujettis à des délais d'acheminement plus longs en raison des limites de valeur propres à certains pays;
 - x. envois déposés à un pivot;
 - xi. envois cueillis ou devant être livrés entre les 12 décembre et 5 janvier;
 - xii. envois de marchandises dangereuses ou de produits dangereux;

Toutes les autres dispositions des présentes modalités et conditions de transport ou des modalités et conditions de service de Loomis Express s'appliquent. Loomis Express se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier ou d'annuler la garantie de remboursement en tout temps et sans préavis, à l'égard de tous les clients ou d'un client en particulier.

3. Frais auxiliaires et suppléments

Des frais auxiliaires sont facturés selon le tarif en vigueur au moment de l'expédition dans toutes les circonstances énumérées ci-dessous.

Assistance d'une personne additionnelle

Quand l'envoi requiert l'assistance d'une personne additionnelle, des frais sont exigibles, selon les besoins. Les envois à délai de livraison défini (*Time Definite*) sont visés par les dispositions de la garantie de service et en fonction du service d'expédition choisi. L'assistance d'une personne additionnelle n'est pas un service; elle est strictement conditionnelle à l'acceptation par Loomis Express au point de livraison. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le Service à la clientèle.

Chaîne de signatures

Quand un contrôle de sécurité s'impose pour suivre un envoi de l'origine à la destination, Loomis Express fait des vérifications manuelles et électroniques à chaque étape de l'acheminement, ce qui a pour effet d'assurer la visibilité des envois et la redevabilité.

Correction d'adresse

Si l'envoi ne peut pas être livré en raison de l'inscription sur le connaissance d'une adresse de livraison inexacte, incomplète, illisible, à une route rurale ou à une case postale, Loomis Express essaiera de trouver la bonne adresse, mais n'assume aucune responsabilité pour son incapacité à livrer l'envoi, ni à respecter l'heure de livraison prévue. Le supplément carburant applicable au moment de l'expédition est également facturé.

Cueillette inexécutable

Des frais sont imposés lorsque Loomis Express se rend à l'adresse d'expédition à la suite d'une demande de cueillette ou dans le cadre d'une cueillette programmée et que l'envoi n'est pas prêt ou ne peut être cueilli et que la cueillette n'a pas été annulée. Pour éviter ces frais, l'annulation doit être faite en ligne sur loomis-express.com.

Contrôle d'identification

Loomis Express se réserve le droit d'imposer des frais quand un colis ou un envoi requiert qu'une carte d'identité émise par un gouvernement soit vérifiée avant la livraison au destinataire.

Deuxième essai de livraison

Loomis Express impose des frais quand deux essais de livraison sont faits la même journée.

Envoi fragile

Pour que les envois fragiles soient manutentionnés avec le plus grand soin, le connaissance doit clairement indiquer la mention « Fragile », faute de quoi la demande de réclamation qui pourrait être éventuellement présentée sera irrecevable. Le contenu et l'emballage des envois fragiles pourront être inspectés. Ce service n'est pas offert dans les régions éloignées ni dans les lieux d'agent.

Envoi non standard

Des frais auxiliaires sont facturés pour la manutention des envois suivants :

Surpoids – tout colis ou article dont le poids réel dépasse 70 livres (32 kg).

Surdimension – tout colis ou article dont un côté dépasse 60 pouces (152 cm) de long dans le cas du transport intérieur ou 48 pouces (122 cm) de long dans le cas du transport international.

Gros colis – tout colis dont la longueur et le pourtour dépasse 130 pouces (330 cm).

Pour obtenir le pourtour, on additionne la longueur (le côté le plus long du colis) et [(largeur x 2) + (hauteur x 2)].

Manutention spéciale – tout article qui, de par sa nature (taille, forme ou contenu [ex. seaux, contenants, pneus, roulements à billes, écrous, boulons et pièces d'attache, liquides, caisses en métal ou en bois]), ne peut être adéquatement emballé ou qui est incompatible avec les courroies transporteuses.

Les frais auxiliaires ne sont appliqués qu'une seule fois à un envoi non standard, même si celui-ci concorde avec plus d'une des définitions ci-dessus.

Excès de limite

Tout colis qui excède l'une ou l'autre des limites suivantes :

- poids réel : 150 livres (68 kg)
- longueur de l'un des côtés : 108 pouces (274 cm)
- longueur et pourtour combinés : 165 pouces (419 cm)

La longueur correspond au côté le plus long du colis. Le pourtour est la distance autour des deux côtés les plus petits d'un colis ou d'un objet. Pourtour = 2 (L+H).

Facture papier

Des frais sont imposés lorsqu'un client demande de recevoir une facture papier par la poste.

Frais d'administration

Des frais sont imposés pour des demandes non électroniques de réacheminement ou de cueillette faites au centre d'appel, par courriel ou par clavardage.

Livraison en régions éloignées (au-delà ou interréseaux)

Lorsque le point d'origine ou de destination est situé à un endroit que Loomis Express juge éloigné ou ne dessert pas directement. Le guide des prix de transport et des zones en région éloignée est accessible à loomis-express.com.

Livraison le samedi

Le service de livraison le samedi est offert à certaines destinations. L'option doit être indiquée dans la partie désignée du connaissance au point d'origine. Le supplément carburant applicable au moment de l'expédition est également facturé.

Marchandises dangereuses

Loomis Express peut transporter des quantités acceptables de de matières ou de produits dangereux qui lui sont déclarées. Comme les colis contenant des marchandises dangereuses ou des quantités limitées nécessitent une manutention spéciale à la main, ils font l'objet d'une évaluation et de frais particuliers. *Consultez la section « Marchandises dangereuses » pour avoir de plus amples renseignements à ce sujet.* Ce service n'est pas offert dans les régions éloignées ni dans les lieux d'agent.

Nouvel essai de livraison

Sur échec d'une tentative de livraison, Loomis Express laisse un avis à l'adresse de livraison et fait automatiquement un nouvel essai le jour ouvrable suivant, sans frais additionnel. Les frais auxiliaires sont imposés pour un troisième essai de livraison à la demande du destinataire. Ils sont facturés au payeur et sont assujettis au supplément carburant applicable au moment de l'expédition.

Numéro de compte manquant ou invalide

Tout connaissance sur lequel le numéro de compte a été omis ou est erroné.

Protection de la valeur de l'envoi

Tous les envois ayant une valeur déclarée de plus de 2 500 \$ et jusqu'à concurrence de 5000 \$ doivent être autorisés par le Service à la clientèle de Loomis Express avant l'expédition. Le numéro d'entente spéciale doit être indiqué sur le connaissance. Certaines restrictions s'appliquent. *Consultez l'article 6 « Articles interdits ».*

Réacheminement

Loomis Express impose des frais pour les envois que l'on demande de réacheminer. Les demandes de réacheminement hors zone ou hors province seront considérées comme de nouveaux envois.

Réemballage

Loomis Express impose des frais pour tout colis ou article qui a dû être réemballé en raison d'un emballage inadéquat ou déficient au départ.

Retour de chèques

Avant de remettre l'envoi au destinataire, Loomis Express accepte de recueillir, pour le retourner à l'expéditeur, un chèque (ordinaire, postdaté ou certifié), une traite bancaire ou un mandat établi au nom de l'expéditeur au montant inscrit sur le connaissance Retour de chèques. Loomis Express n'est pas responsable des chèques mal émis, ni des frais pour provisions insuffisantes ou arrêt de paiement.

Retours-e

Sur demande de l'expéditeur, Loomis Express rapporte à celui-ci (à son entrepôt, son bureau ou autre lieu indiqué), les marchandises que lui retourne son client. Les retours de marchandises qui sont frappées d'interdiction, tels que les matières dangereuses ou les produits dangereux, ne sont pas acceptés.

Retours-e – Cueillette inexécutable

Lorsque l'envoi n'est pas prêt à la première tentative de cueillette à la suite d'une demande Retours-e faite en ligne.

Service hebdomadaire

Loomis Express se réserve le droit d'appliquer un frais de service hebdomadaire.

Service résidentiel

Des frais additionnels sont facturés pour la cueillette ou la livraison d'un envoi à une adresse résidentielle, que l'on y exerce ou non des activités commerciales. Loomis Express

considère comme une adresse résidentielle, toute adresse située dans un secteur qui est principalement résidentiel ou qui a une faible densité commerciale, d'après le code postal. Le supplément carburant applicable au moment de l'expédition est également facturé.

Supplément carburant

Loomis Express se réserve le droit d'imposer un supplément carburant sur tous les envois, sans égard à la destination ou au service choisi, d'un montant et d'une durée d'application à son entière discrétion. En remettant un envoi à Loomis Express, l'expéditeur convient de payer tous les suppléments qui lui seront facturés. Tous les renseignements utiles concernant ce supplément sont accessibles à loomis-express.com.

Supplément pour connaissance manuel

Loomis Express se réserve le droit d'imposer des frais pour tout envoi qui est accompagné d'un connaissance manuel ou d'un connaissance préimprimé rempli à la main.

Supplément haute saison

Loomis Express se réserve le droit d'appliquer un supplément haute saison basé sur les volumes saisonniers et les conditions du marché en vue de couvrir les besoins en ressources et les coûts de matériel additionnels pour assurer le traitement adéquat des envois.

4. Programme de livraison en lieu sûr

La livraison en lieu sûr consiste à laisser le colis dans un endroit sûr, à l'abri des intempéries et hors de la vue des passants. C'est au livreur qu'il appartient de déterminer si cette méthode de livraison est appropriée pour l'envoi en tenant compte de différents facteurs, dont le lieu, le type de produit, les conditions météorologiques et la densité de circulation.

Le programme de livraison en lieu sûr ne s'applique pas aux immeubles d'appartements ou de condominiums. À de tels endroits, en l'absence du destinataire, le livreur laissera un avis de tentative de livraison. Loomis Express ne dédommagera pas l'expéditeur ou le destinataire, sur une base commune ou individuelle, ni ne leur sera redevable pour toute réclamation ou toute responsabilité découlant de la livraison d'un colis ou d'un envoi au titre du programme de livraison en lieu sûr.

5. Programme de livraison sans signature

Un destinataire qui n'a pas besoin d'une preuve de livraison signée ou qui n'est pas assujéti à des ententes exigeant une signature au moment de la livraison peut renoncer à cette exigence en s'inscrivant au programme de livraison sans signature de Loomis Express. Il lui suffit de remplir un formulaire renonçant à la signature pour un envoi particulier ou pour tous les envois futurs.

L'inscription au programme a pour effet d'autoriser le livreur à laisser l'envoi à l'adresse de livraison, sans surveillance et sans obtenir de signature comme preuve de livraison. L'expéditeur est alors lié par l'exonération de responsabilité prévue dans le formulaire susmentionné. L'expéditeur et le destinataire indemniseront Loomis Express individuellement ou conjointement pour toute réclamation découlant d'une livraison sans signature autorisée.

Le programme ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Loomis Express Domestic 9:00 A.M.
- Loomis Express Domestic 12:00 P.M.
- Envois de marchandises dangereuses
- Retour de chèques
- Envois de grande valeur
- Chaîne de signatures
- Immeubles d'appartements ou de condominiums

Loomis Express se réserve le droit de ne pas accepter un envoi pour le programme de livraison sans signature. Ainsi, si le livreur juge que l'envoi est à risque, il peut à son gré décider de ne passer le laisser sans avoir obtenu une signature comme preuve de livraison.

Pour annuler une demande de livraison sans signature, il faut en faire la demande au Service à la clientèle en écrivant à Signature.Release@Loomis-Express.com

Pour qu'un envoi puisse être livré sans signature, il doit satisfaire les conditions applicables au programme de livraison en lieu sûr. Consultez la rubrique « Programme de livraison en lieu sûr ».

6. Limite de responsabilité

Loomis Express ne peut être tenue responsable des dommages spéciaux, indirects, accessoires, consécutifs ou exemplaires, dont les pertes de revenus, de bénéfices, d'intérêts, d'utilité ou de marchés, que pourraient subir l'expéditeur, le destinataire ou une tierce partie (ou toute autre personne ou société) à la suite de ses actions ou omissions (ou de celles de ses mandataires, sous-traitants ou entrepreneurs indépendants), y compris notamment la faute grave, la négligence causant des dommages, le vol, la perte, la non-livraison ou livraison en retard de l'envoi ou les dommages à l'envoi.

Si un expéditeur, un destinataire ou une tierce partie a un colis extrêmement urgent dont la perte ou le retard risquerait de lui causer des dommages consécutifs, il doit souscrire une police auprès de son agent ou courtier d'assurances afin de se prémunir contre le risque, à l'exclusion de Loomis Express. Loomis Express n'assume pas de tels risques, ne fournit pas de couverture d'assurance ni ne prend de dispositions à cette fin.

7. Modalités de paiement

Les titulaires de comptes doivent régler la facture totale de Loomis Express dans les sept jours suivant la date de facturation, à moins d'entente contraire, à défaut de quoi, des frais d'intérêts calculés au taux de 2 % par mois s'accumuleront sur tout montant en souffrance et deviendront exigibles. Loomis Express se réserve le droit de suspendre le service pour les comptes en souffrance, d'annuler les conditions de crédit, de suspendre les taux préférentiels et d'appliquer tout solde créditeur contre une facture en souffrance. Cela s'ajoute à tout autre droit et recours juridique dont dispose Loomis Express pour percevoir les soldes impayés.

Taxes de vente : Le client doit payer à Loomis Express toutes les taxes de vente applicables, prescrites par la loi.

Numéro de TPS/TVH – 819585878RT0001

Numéro de TVQ – 1211420274TQ0001

Méthodes de paiement

Paiement préautorisé – Le client peut autoriser Loomis Express à prélever automatiquement le paiement sur son compte bancaire à la date d'échéance indiquée sur la facture.

Carte de crédit – Le client peut autoriser Loomis Express à porter le montant de la facture au débit de son compte-carte de crédit à la date d'échéance indiquée sur la facture.

Virement électronique de fonds – Le client peut régler sa facture en versant le paiement dans le compte de Loomis Express.

Chèque – Le client peut régler sa facture par chèque portant les numéros de compte Loomis Express et de facture et accompagné du bordereau de paiement.

Remarque : Loomis Express impose des frais de traitement pour insuffisante provision (NSF) sur les paiements par cartes de crédit refusés ainsi que sur les paiements préautorisés, les virements électroniques et les chèques sans provision.

Corrections de facture

Le client doit signaler tout écart ou toute anomalie de facturation à Loomis Express à l'intérieur d'un délai de 90 jours suivant la date de facturation, faute de quoi il renonce à son droit de contestation. Appelez au 1-866-662-0021 à l'intérieur de ce délai.

Frais d'administration applicables aux corrections de facture

Quand elle doit donner suite à une demande de correction de facture (pas seulement pour les manquements au titre de la garantie de service) de la part d'un client ou d'une tierce partie au nom du client, Loomis Express se réserve le droit de facturer au client des frais administratifs lorsque les frais contestés s'avèrent exacts ou qu'ils avaient été fournis de manière erronée par le client. S'appliquent aussi aux demandes faites par téléphone.

Garantie de paiement de l'expéditeur

L'expéditeur doit payer à Loomis Express tous les frais d'expédition, y compris les frais auxiliaires, taxes et supplément carburant, selon les dispositions prévues à l'article 7 pour les envois prépayés. Advenant le cas où le destinataire ou la tierce partie destinataire d'un envoi en port dû ou d'un envoi de tierce partie refuse de payer Loomis Express, l'expéditeur devra payer tous les frais engagés pour la livraison, y compris les taxes et suppléments. Advenant le cas où la livraison ne peut être effectuée (même si c'est parce que le destinataire n'accepte pas l'envoi pour quelque raison que ce soit), l'expéditeur sera responsable de tous les frais engagés pour la livraison et pour le retour de l'envoi (y compris les taxes et suppléments).

8. Emballage

Pour que votre envoi arrive à temps et en bon état, il doit être emballé correctement. Les colis dont l'extérieur risque d'être endommagé pendant l'acheminement dans le réseau de Loomis Express doivent être protégés par un emballage extérieur aux frais de l'expéditeur. Loomis Express n'accepte pas les envois non emballés. Loomis Express ne pourra être tenue responsable des avaries qu'auront subies les colis inadéquatement emballés.

Boîte en carton exempte d'imperfections

Une boîte en carton exempte d'imperfections maintient la rigidité initiale de ses parois ondulées. Les joints d'angle et les rabats doivent être intacts. Les imperfections à vérifier comprennent les perforations, les déchirures, les accrocs et les coins ou joints endommagés, car chacune réduit l'intégrité structurale de la boîte.

Loomis Express ne pourra être tenue responsable des pertes ou dommages qu'aura subis le contenu d'une boîte présentant des imperfections à son entrée dans le réseau de Loomis.

Fermeture de la boîte

La boîte doit être convenablement fermée avec du ruban autoadhésif sensible à la pression, du ruban adhésif en plastique ou du ruban adhésif renforcé à l'activation à l'eau d'au moins 2 pouces (5 cm) de large. Le ruban en toile renforcé de fibres n'est pas recommandé. Tous les rabats et tous les joints doivent être couverts selon la méthode en H afin de prévenir l'ouverture accidentelle de la boîte en cours d'expédition :

- i. Appliquer une première bande de ruban autoadhésif sur le joint central de la boîte.
- ii. Faire chevaucher le ruban d'au moins 4 pouces (10 cm) des deux côtés de la boîte.
- iii. Scellez les joints aux deux extrémités à l'aide de deux bandes de ruban adhésif.
- iv. Répétez sur le dessous de la boîte.

Loomis Express ne pourra être tenue responsable des pertes ou dommages au contenu résultant de la fermeture inadéquate d'une boîte.

Étiquetage approprié

Un étiquetage inadéquat augmente les risques qu'un envoi soit égaré ou retardé. Chaque pièce d'un envoi doit présenter un code à barres d'identification approprié ou un connaissance variable de Loomis Express ou approuvé par Loomis Express, ainsi que l'adresse complète de l'expéditeur et du destinataire, le numéro de téléphone du destinataire, les poids et dimensions de chaque pièce et le nombre total de pièces. De plus, chaque pièce d'un envoi doit être numérotée individuellement (ex. « 1 boîte de 2 », « boîte 2 de 2 »). Il est également recommandé de fixer un double de l'étiquette au rabat intérieur de chaque boîte.

Quand on utilise une boîte usagée, il faut prendre soin de retirer toutes les étiquettes et tous les codes à barres périmés. Les envois et colis présentant plusieurs étiquettes sont assujettis au frais de la correction d'adresse pour les corrections faites à la main. Quand une boîte contient des produits tels que du verre ou un liquide, la chose doit être clairement indiquée sur l'extérieur, par écrit ou au moyen d'un autocollant approprié. Dans certaines circonstances, Loomis Express peut exiger une carte d'identité émise par un gouvernement pour remettre l'envoi.

9. Droit de refuser les envois

Loomis Express se réserve le droit de refuser : tout envoi, en totalité ou en partie, lorsqu'elle juge, à son entière discrétion, que le contenu risque de causer des retards ou des dommages à d'autres envois, au matériel ou aux personnes ou encore, de souiller, de gêner ou d'endommager autrement d'autres marchandises ou de l'équipement; tout envoi qui n'a pas été adéquatement préparé ou emballé; tout envoi qui est difficilement transportable sur le plan économique ou pratique; et tout envoi dont le transport est interdit par une loi ou qui n'est pas conforme à d'autres conditions ici prévues. Loomis Express se réserve également le droit de refuser de fournir le service lorsque le compte du client n'est pas en règle.

10. Envois contre remboursement ou facturation à un tiers

Loomis Express n'accepte pas les envois contre remboursement. Lorsque le client demande à Loomis Express de facturer l'envoi au destinataire ou à une tierce partie, il convient d'assumer les frais d'expédition applicables (y compris tous les droits de douane et taxes, sans restriction).

11. Calcul du poids volumétrique

Voici les formules utilisées pour calculer le poids volumétrique : Systeme impérial

Envois terrestres en régime intérieur : largeur x hauteur x longueur en pouces / 1,728 (1 pied cube) x 12,4* (facteur cubique en livre) = poids volumétrique en livres

Envois express en régime intérieur ou international : largeur x hauteur x longueur en pouces / 1,728 (1 pied cube) x 15* (facteur cubique en livre) = poids volumétrique en livres

Systeme métrique

Envois express en régime intérieur ou international : largeur x hauteur x longueur en centimètres / 28 317 (1 pied cube) x 6.804* (facteur cubique en kilogramme) = poids volumétrique en kilogrammes

12. Repesage des envois

À n'importe quel moment de l'acheminement et indépendamment du fait qu'un poids puisse être indiqué sur le connaissement, Loomis Express se réserve le droit de repeser les envois ou de recalculer le poids volumétrique et d'imposer, s'il y a lieu, des frais d'expédition additionnels d'après les normes volumétriques de l'IATA. Pour effectuer le repesage, Loomis Express utilise des balances homologuées par Poids et mesures Canada.

Loomis Express peut, à sa seule discrétion, modifier les frais à la suite du repesage ou du recalcul. Si, à la suite du repesage ou du recalcul, il s'avère que le poids est inférieur à celui qu'avait déclaré l'expéditeur à l'origine, Loomis Express se réserve le droit d'appliquer les frais auxiliaires pour envoi non standard en vigueur au moment de l'expédition. Lorsqu'aucun poids n'est indiqué sur le connaissement, Loomis Express utilise par défaut le poids de 15 lb et facture en conséquence.

13. Poids facturable minimum (envois en lot)

Lorsque le poids moyen des diverses pièces d'un envoi en lot (deux pièces ou plus) est inférieur à 6 lb (3 kg), un poids facturable minimum est calculé à raison de 6 lb (3 kg) pour chacune des pièces. Le poids individuel des pièces sera établi d'après le poids déclaré, réel ou volumétrique, selon le plus élevé des trois.

14. Limites de poids et de taille

Loomis Express se réserve le droit, à son entière discrétion, d'accepter ou de refuser tout colis qu'elle juge incompatible avec ses installations de distribution ou de tri, en raison de sa taille, de sa forme ou de son poids.

Les pièces individuelles d'un envoi font l'objet des limites suivantes :

- Longueur d'un côté : maximum 108 po (274 cm)
- Poids réel : maximum de 150 livres (68 kg)
- Longueur et pourtour combinés : maximum de 165 po (419 cm)

Des frais pour envoi non standard ou excédant les limites peuvent être imposés pour tous les points d'origine et de destination (voir Frais auxiliaires applicables aux envois intérieurs).

15. Marchandises dangereuses

Loomis Express transporte des marchandises dangereuses de différentes classes sous réserve des dispositions des lois et règlements applicables, dont le règlement de l'Association du transport aérien international (IATA) et la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*. Au moment de remettre des envois de quantités limitées à Loomis Express, l'expéditeur doit s'assurer de satisfaire toutes les conditions relatives à l'exemption pour quantité limitée indiquées dans la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*.

Loomis Express accepte de transporter les marchandises dangereuses suivantes :

- Classe 1.4C Explosifs
- Classe 1.4G Explosifs
- Classe 1.4S Explosifs
- Classe 2 Gaz (sauf les gaz toxiques 2.3)
- Classe 3 Liquides inflammables
- Classe 4 Solides inflammables (sauf 4.3)
- Classe 5 Matières comburantes et peroxydes organiques
- Classe 8 Substances corrosives
- Classe 9 Marchandises diverses (avec autorisation préalable)

Il est INTERDIT d'emballer des marchandises dangereuses dans une enveloppe, une pochette ou une boîte marquée Loomis Express. Loomis Express accepte uniquement de transporter les marchandises dangereuses qui sont emballées de la manière appropriée pour assurer le transport en toute sécurité et en conformité avec toutes les lois applicables. Loomis Express n'accepte aucune marchandise dangereuse à transporter par avion. Loomis Express se réserve le droit de modifier ses politiques concernant le transport des marchandises dangereuses, sans préavis.

Certaines exceptions et restrictions s'appliquent au transport des marchandises dangereuses à des destinations internationales. Renseignez-vous au 1.855.2LOOMIS (1-855-256-6647).

Remise au transport d'envois de marchandises dangereuses :

- l'expéditeur doit connaître la classe appropriée;
- l'envoi doit être emballé selon les lois et règles applicables;
- chaque pièce doit être marquée et étiquetée selon les lois et règles applicables;
- les documents doivent être appropriés et la formation en matière de manutention des marchandises dangereuses doit avoir été suivie selon les lois et règles applicables.

La remise au transport d'un colis de marchandises dangereuses et sa cueillette n'en constituent pas automatiquement

l'acceptation. Tous les envois de marchandises dangereuses ne seront acceptés qu'après avoir été vérifiés et examinés par un spécialiste de Loomis Express dûment formé.

16. Articles interdits

Loomis Express refusera les envois interdits de transport par la loi ou mal préparés pour le transport normal. Loomis Express refusera et retournera les envois dont le transport est illégal ou jugé dangereux. Loomis Express se réserve le droit d'ouvrir et d'inspecter tout colis qui lui est remis. Loomis Express n'assume aucune responsabilité en cas de pertes ou dommages à la suite du transport involontaire des articles interdits. Voici une liste des marchandises interdites que Loomis Express n'accepte pas de transporter. La liste n'est pas exhaustive et peut être modifiée sans préavis.

- (a) Destinations au Canada (intérieur du Canada ou à destination du Canada) :
- Animaux, insectes, plantes ou poissons en vie
 - Appareils électroniques
 - Argent en espèces, bons, actions ou autres instruments négociables
 - Armes à feu complètes, munitions, explosifs et armes
 - Articles périssables
 - Articles qui peuvent servir d'armes
 - Articles réglementés par IATA ou OACI
 - Banderoles et étiquettes d'accise
 - Bijoux et objets fabriqués de pierres ou de métaux précieux
 - Bijoux, joyaux
 - Cannabis à des fins médicales ou récréatives
 - Crustacés et mollusques, viande, volaille ou poisson
 - Dépouilles mortelles
 - Drogues interdites par la loi
 - Échantillons médicaux
 - Effets personnels
 - Envois constitués de verre à plus de 30 %
 - Fourrures et ivoire
 - Insectes, larves, pupes, etc.
 - Instruments négociables au porteur
 - Lingot (de n'importe quel métal précieux)
 - Marchandises illégales
 - Matériel pornographique
 - Montres et bijoux de fantaisie
 - Œuvres d'art et antiquités
 - Pièces d'armes à feu
 - Pierres précieuses en vrac
 - Plantes et fleurs
 - Produits alimentaires (tous)
 - Tabac
 - Tabac en quantité supérieure à 50 cartouches ou à 10 kg, sauf en vertu d'un contrat avec le marchand
 - Traités bancaires

- Tout autre article que Loomis Express juge, à sa seule discrétion, ne pas pouvoir transporter légalement ou en toute sécurité.

Sous réserve de conditions, Loomis Express transportera, sans assumer aucune responsabilité, mais au risque de l'expéditeur, les articles suivants :

- Antiquités, œuvres d'art, objet d'art
- Articles périssables
- Marchandises dangereuses
- Médicaments (à l'exclusion de la marijuana à des fins médicales) et produits pharmaceutiques
- Téléphones cellulaires, accessoires et composantes électroniques
- Vêtements et accessoires de designer

- (b) Destinations aux États-Unis : Aux articles interdits précités s'ajoutent les articles ci-après, entre autres, que Loomis Express ne transporte pas à l'intérieur, à destination ou en provenance des États-Unis :
- Armes et munitions
 - Cigares cubains
 - Fourrures et vêtements en fourrure
 - Pièces de monnaie de toutes sortes
- (c) Destinations internationales (autres que les États-Unis) : Les articles réglementés varient selon les pays.

Loomis Express se réserve le droit de modifier ses politiques relatives aux articles réglementés ou interdits, sans préavis. Appelez au 1-855-2-LOOMIS (1-855-256-6647) pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard.

Remarque : Tous les envois devant être transportés par bateau doivent être conformes aux normes du *Code maritime international des marchandises dangereuses*, sauf pour le déplacement sur un traversier. Voyez les dispositions particulières à cet égard dans le *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*.

17. Inspection des envois

Loomis Express – tout comme les autorités douanières et autres autorités gouvernementales – se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, d'ouvrir n'importe quel envoi et d'en inspecter le contenu en tout temps.

18. Itinéraire

Le client accepte tout itinéraire et toute déviation d'itinéraire, y compris l'éventualité que l'envoi transite par des arrêts intermédiaires que Loomis Express juge appropriés. Loomis Express se réserve le droit de substituer d'autres méthodes de transport à celles choisies par le client. Loomis Express se réserve également le droit d'utiliser des transporteurs autres que des messageries pour acheminer les envois à des destinations qu'elle juge éloignées ou qu'elle ne dessert pas. L'exercice des droits ici prévus ne modifie d'aucune façon la

responsabilité maximale de Loomis Express énoncée dans les présentes modalités et conditions (voir l'article 17 - Responsabilité maximale).

19. Convention de Varsovie

Dans les présentes, le mot « convention » désigne la Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international signée à Varsovie le 12 octobre 1929, amendée par le Protocole de La Haye en 1955, le Protocole de Montréal n° 4 portant modification de la Convention, la Convention complémentaire à la Convention de Varsovie pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international effectué par une personne autre que le transporteur contractuel, ainsi que les amendements à la Convention, s'il y a lieu. Pour les envois acheminés par avion dont la destination finale ou une escale en cours de route est située en dehors du pays d'origine, la convention de Varsovie, lorsqu'elle s'applique, régit et, dans la plupart des cas, limite la responsabilité de Loomis Express en ce qui a trait aux pertes et dommages ou aux retards d'acheminement.

20. Responsabilité maximale

Lorsque la Convention ne s'applique pas en raison d'un transport terrestre ou autre, la responsabilité maximale de Loomis Express en cas de pertes ou d'avaries d'envois (y compris les situations pour lesquelles Loomis Express n'assume aucune responsabilité quelle qu'elle soit), peu importe la cause, est de 2,00 \$ la livre (4,41 \$ le kilogramme) calculée d'après le poids total de l'envoi jusqu'à concurrence de 100 \$, à moins qu'une valeur supérieure ne soit spécifiquement inscrite sur le connaissance au moment de la cueillette ou à moins de dispositions spéciales dans votre entente de service (p. ex. tranche de couverture gratuite) (l'envoi doit être conforme aux présentes modalités et conditions) et que l'expéditeur ait payé les frais auxiliaires applicables. Loomis Express n'assume aucune responsabilité pour les dommages accessoires, exemplaires, spéciaux ou indirects, notamment la perte de bénéfices ou de revenus, indépendamment du fait qu'elle ait eu ou non connaissance de l'éventualité de tels dommages. Lorsque la Convention est applicable, la responsabilité maximale de Loomis Express est celle prévue par la Convention.

21. Protection de la valeur de l'envoi

Loomis Express utilise la « valeur déclarée pour le transport » pour déterminer les limites de sa responsabilité pour le transport; tandis que les douanes utilisent la « valeur déclarée pour les douanes » pour déterminer les droits et taxes éventuels à payer. La valeur déclarée pour le transport représente la responsabilité maximale de Loomis à l'égard d'un envoi, sous réserve en tout temps des limitations énoncées à l'article 20 ci-dessus et des règles de responsabilité établies dans la Convention lorsque celle-ci s'applique. En aucun cas toutefois,

cette valeur ne saurait dépasser 5 000 \$, toute valeur au-delà de ce maximum étant jugée invalide. La valeur de l'envoi doit être indiquée sur le connaissance au moment de la cueillette et l'envoi doit être expédié selon les modalités et conditions. Les envois pour lesquels la valeur déclarée dépasse 2 500 \$ doivent être autorisés au préalable par le Service à la clientèle de Loomis Express, à la succursale locale ou par téléphone au 1-855-2LOOMIS (1-855-256-6647) et sont conditionnés à la satisfaction de toutes les conditions ici prévues. Un supplément peut être exigé. Le numéro d'autorisation doit être inscrit dans la case « Entente spéciale » du connaissance et il doit être un numéro valide donné par Loomis Express, au moment de l'expédition, faute de quoi la valeur déclarée sera nulle et l'envoi ne sera pas admissible à la protection de la valeur de l'envoi. Pour ce qui est des services internationaux, communiquez avec le Service à la clientèle de Loomis Express pour connaître les limites et les exclusions propres aux différents pays.

22. Avis de réclamation pour perte ou dommage

En cas de dommages, le client doit appeler au 1-855-2-LOOMIS (1-855-256-6647) dans les 48 heures pour demander une inspection immédiate. Pour ce qui est des réclamations pour des pertes, retards ou dommages qui ne sont pas visés par la Convention, il doit présenter un avis de réclamation écrit, accompagné du connaissance, d'une preuve du prix des articles ou de tout autre document justificatif, dans les 60 jours suivant la date de livraison, ou en cas de non-livraison, dans les 90 jours suivant l'acceptation de l'envoi pour livraison. Lorsque des dommages non visibles sont constatés après la livraison, le client doit en informer Loomis Express par écrit promptement après qu'ils ont été découverts, mais en aucun cas plus de 48 heures après la date de la livraison. De plus, sous réserve de toute disposition légale applicable prévoyant le contraire, une demande introductive d'instance doit être déposée dans les neuf mois qui suivent la date de l'expédition, accompagnée d'une copie de la facture payée.

Pour les envois qui sont visés par la Convention, Loomis Express doit recevoir une demande de réclamation écrite pour les pertes ou les dommages dans les 14 jours suivant la date de livraison de l'envoi; pour les pertes ou dommages quels qu'ils soient, dans les 21 jours suivant la date de livraison de l'envoi; pour les pertes ou dommages quels qu'ils soient découlant de la non-livraison ou du mauvais acheminement d'un envoi, dans les 90 jours suivant la date où Loomis Express a pris l'envoi en charge aux fins de transport. De plus, toute instance doit être entamée dans les deux ans suivant la date de livraison de l'envoi, la date à laquelle l'envoi aurait dû avoir été livré ou la date à laquelle le transport a été interrompu. L'inobservation de l'une ou l'autre des conditions énoncées dans le présent paragraphe, et notamment les délais prescrits, rendra la réclamation irrecevable et Loomis Express n'aura alors aucune obligation de la payer.

Aucune demande de réclamation ne sera prise en considération tant que tous les frais de transport n'auront pas été payés.

Demande de réclamation minimale : Loomis Express ne traitera pas les demandes pour une valeur de moins de 20 \$. Loomis Express facture des frais pour toute demande de réémission d'un chèque de réclamation, chèque périmé compris.

23. Risques de l'expéditeur

Les envois contenant du verre, des liquides, de la céramique, des articles sensibles à la température, des articles personnels emballés personnellement, des articles périssables ou des articles personnels ou interdits acceptés par Loomis Express sont transportés aux risques de l'expéditeur, sans valeur aucune. Le client ne peut augmenter la responsabilité maximale de Loomis Express (même s'il a indiqué une valeur supérieure sur le connaissance). Loomis Express n'assume aucune responsabilité pour les pertes ou dommages des envois ou colis qui tombent sous le coup de la présente disposition. La protection de la valeur de l'envoi ne s'applique pas à de tels envois. *Voyez la liste des articles interdits.*

24. Aucune responsabilité

Loomis Express n'assume aucune responsabilité pour les envois endommagés ou égarés en raison d'un emballage déficient ou d'inscriptions inexactes sur l'envoi.

25. Circonstances indépendantes de la volonté de Loomis Express

Loomis Express n'assume aucune responsabilité en cas de perte, d'avarie, de retard de livraison ou d'erreur ou d'échec de livraison des envois en raison de circonstances indépendantes de sa volonté, telles que : toute action ou omission par l'expéditeur, le propriétaire, le destinataire, une tierce partie intéressée; toute défektivité d'une caractéristique concernant la nature de l'envoi; l'emballage ou l'adressage inexact ou inadéquat de l'envoi, même s'ils étaient connus au moment où l'envoi a été accepté; calamité naturelle (ex. : tremblement de terre, cyclone, tempête, inondation); force majeure (ex. : guerre, terrorisme, écrasement d'avion ou embargo); perturbations du transport aérien ou terrestre national ou local; troubles civils; panne ou défaillance des systèmes de communication ou d'information; et grèves ou autres conflits de travail. De plus, Loomis Express n'est pas responsable des dommages électriques ou magnétiques ni de l'effacement des images ou des enregistrements électroniques ou photographiques.

26. Garantie du client

L'expéditeur garantit que chaque article faisant partie d'un envoi à acheminer en vertu des présentes est correctement décrit sur le connaissance et peut être confié au transport et que l'envoi est correctement marqué, adressé et emballé, en plus d'être conforme aux présentes et à toutes les lois

applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les lois sur les marchandises dangereuses et les règlements de l'IATA et de l'OACI. L'expéditeur indemnise Loomis Express contre toute réclamation qui pourrait découler de l'inobservation de la présente garantie.

27. Protection des renseignements personnels

En expédiant ou en recevant un envoi ou en étant désigné comme un tiers aux fins de facturation, le client consent à la collecte, à l'utilisation ou à la communication de ses renseignements personnels par Loomis Express aux fins de la fourniture des services de transport. En particulier, en ce qui concerne un envoi, le client consent à ce que Loomis Express communique ses renseignements personnels à l'expéditeur, au destinataire et, s'il y a lieu, au tiers désigné aux fins de facturation.

28. Loi applicable

Le connaissance de même que les présentes modalités et conditions sont régis par les lois de la juridiction d'origine de l'envoi et le client reconnaît irrévocablement la compétence non exclusive des tribunaux de ladite juridiction, à moins que cela ne soit contraire à la loi applicable.

29. Dissociabilité

Ni l'invalidation ni l'illégalité ni le caractère inexécutoire dans une juridiction de l'une des dispositions précitées n'a pour effet d'affecter ou d'invalider son application ou l'application de quelque autre disposition de la présente convention dans une autre juridiction ou à d'autres tiers ou circonstances.

30. Dédouanement

L'expéditeur autorise Loomis Express (sans toutefois que cela n'oblige Loomis) à remplir, en son nom, les documents exigés en vertu des lois et règlements applicables et à agir comme son transitaire en son nom aux fins de douane et de contrôle à l'exportation. L'expéditeur accepte que Loomis Express abandonne ou libère n'importe quel article qu'il a – intentionnellement ou non – sous-évalué ou mal décrit aux fins de douanes ou que Loomis Express juge inacceptable, sans que Loomis Express ne soit redevable envers lui, le destinataire ou un autre tiers. L'expéditeur convient de rembourser Loomis Express pour les réclamations, dommages, amendes et frais engagés par suite de l'abandon ou de la libération de l'envoi, ainsi que pour les frais engagés pour lui retourner l'envoi ou le conserver en entreposage dans l'attente d'une décision.

31. Entrepreneur indépendant

Loomis Express est un entrepreneur indépendant, qui, en aucun temps ni pour aucune fin, ne sera un mandataire de l'expéditeur ou ne sera autorisé à agir au nom de l'expéditeur. Aucune disposition dans les présentes modalités et conditions

ne sera interprétée comme créant un lien d'emploi entre l'expéditeur et Loomis Express ou son personnel.

32. Modifications futures

Loomis Express se réserve le droit de modifier toute partie des présentes ou d'imposer de nouveaux frais, de manière unilatérale, en tout temps et sans préavis. En cas de conflit entre les présentes et une entente en vigueur avec un client, les dispositions des présentes prévaudront.